

Votre solidarité en héritage

Legs • Donations • Assurances-vie



Fondation OVE

19 rue Marius Grosso
69120 Vaulx-en-Velin

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret INTD1240367D du 20/12/2013 publié le 22/12/2013)
gestionnaire de dispositifs, d'établissements et services sociaux et médico-sociaux

OVE
FONDATION

Le mot de la Présidente



La Fondation OVE, **reconnue d'utilité publique**, accueille près de 7000 personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) qui vivent avec des handicaps de toute nature, les accompagne vers leur autonomie la plus grande et soutient leur pouvoir d'agir avec et parmi les autres. **C'est une noble mission qui mobilise tous les professionnels et bénévoles de nos établissements et services.**

Aujourd'hui, chacun s'accorde sur l'ambition de construire une société plus solidaire et plus inclusive. Les aidants familiaux, les proches, les amis, les acteurs de la société civile participent à cette démarche d'épanouissement et d'inclusion de ceux qui en ont le plus besoin, les moins gâtés par la vie !

Par vos dons, legs ou assurance-vie, vous pouvez contribuer à cette œuvre citoyenne de responsabilité sociétale qui suscite votre intérêt.

Vous pouvez faire vivre durablement les valeurs de fraternité, de participation et de solidarité qui vous animent, qui font grandir les relations humaines et s'inscrivent dans l'histoire d'OVE. Cette histoire engagée il y a 80 ans est faite d'audace, de responsabilité et d'agilité pour répondre à l'évolution des besoins de considération, de respect et d'autonomie des personnes que nous accueillons avec bienveillance et professionnalisme.

Vous pouvez faire le choix de financer, de soutenir une action qui vous tient à cœur et dont vous pourrez suivre l'évolution.

Nos fondateurs parlaient "d'abnégation collective" pour oser créer les villages d'enfants au moment où il fallait penser à la reconstruction de notre pays. Aujourd'hui, évoquons une contribution citoyenne qui permet de consolider "l'humanité de notre pays". Il est toujours temps de le faire !

Rejoindre notre communauté, c'est prolonger votre adhésion aux progrès de la société, concrétisée par votre générosité ciblée dont nous vous serons infiniment reconnaissants, de même que les bénéficiaires.

Soyez assurés de notre parfaite considération,

Dominique GILLOT
Présidente de la Fondation OVE

“
A

vec la Fondation OVE, faites vivre durablement
les valeurs qui vous guident chaque jour.

”





Fondation OVE,

80 ans d'engagement auprès des plus fragiles p.5

Partageons notre histoire et nos valeurs

p.6

Prolongeons ensemble les missions de la Fondation OVE

p.9



Transmettre à la Fondation OVE :

vos geste est extraordinaire p.15

Grâce à votre legs : trois ambitions pour un monde meilleur

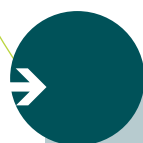
p.16

Grâce à votre legs : six exemples d'initiatives concrètes

p.18

Entrez dans la grande famille de la Fondation OVE

p.20



Legs, donation et assurance-vie :

vos volonté en action p.23

Legs par testament : votre pouvoir d'agir durablement

p.24

Donation : votre capacité d'aider maintenant

p.30

Assurance-vie : votre épargne solidaire et humaniste

p.32

Nos cinq engagements pour faire vivre votre générosité

p.34



Fondation OVE,

80 ans d'engagement auprès des plus fragiles

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les fondateurs de «l'œuvre des villages d'enfants» (OVE) ont su prendre les décisions qui s'imposaient pour offrir une chance aux enfants victimes de la guerre. Plus de 80 ans après, leurs valeurs perdurent chez les femmes et les hommes de la Fondation OVE qui se mettent chaque jour au service des plus vulnérables.



Partageons notre histoire et nos valeurs

→ Il était une fois ...



4 octobre 1944

Yves FARGE, résistant devenu Commissaire de la République, réquisitionne les hôtels et demeures de Megève pour y abriter les enfants orphelins et victimes de la guerre.

22 février 1945

Naissance de « L'Œuvre des Villages d'Enfants ». Yves FARGE décide de regrouper les différentes communautés éducatives en une association générale.

1951

Création de deux classes expérimentales pour enfants malentendants à Lyon, devenues centre de rééducation de l'ouïe et de la parole.

1975

OVE développe une pédagogie spécialisée auprès de l'enfant et de l'adolescent handicapés. De nouveaux publics présentant une déficience intellectuelle, des troubles du comportement, sont progressivement accompagnés.



1986

L'association porte un projet de formation professionnelle unique en Rhône-Alpes : permettre à des jeunes en situation de handicap de préparer leur CAP dans le secteur du bâtiment en 4 ans au lieu de 3.

1996

Règle d'or : toutes les familles à la recherche d'une solution d'accueil pour leur enfant sont reçues par la direction de l'établissement, même si ce dernier ne dispose pas de place immédiatement.

2013

L'association OVE devient la « Fondation OVE », reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'État. La même année, elle crée le Centre National d'Information sur la Surdit .



2015

La Fondation OVE et l'association Ama Diem sont   l'origine des « Maisons de Crolles », lieu de vie unique en Is re pour les personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs familles.

2016

Face   l'urgence humanitaire et fid le   l'esprit de ses fondateurs, la Fondation OVE met en place l'accueil d'urgence pour les mineurs non accompagn s et les familles en demande d'asile.

2017

Ouverture des premiers  tablissements pour adultes en Ile-de-France : l'EHPAD Robert Doisneau, le foyer d'accueil m dicalis  Romain Jacob, le centre de r  ducation professionnelle pour d ficients visuels FORJA.

2018

De nouvelles coop rations sont cr  es : Amicial (fond e avec la Croix-Rouge fran aise) qui assure des soins et services   domicile, OVE Cara bes (en Outre-Mer) et la Radio associative Vivre FM.

2019

La premi re Maison de R pit pour les 160 000 aidants familiaux de la m tropole de Lyon est inaugur e par Brigitte Macron   Tassin-la-Demi-Lune.

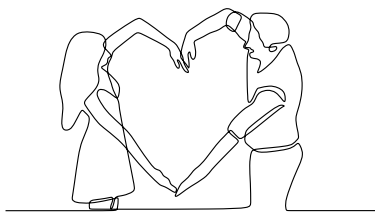
Aujourd'hui

La Fondation OVE renforce son engagement dans les domaines du handicap et de la protection de l'enfance. Elle agit aupr s des publics les plus vuln rables, y compris ceux confront s   une double vuln rabilit , en favorisant leur inclusion dans le milieu ordinaire gr ce   des dispositifs adapt s et innovants.



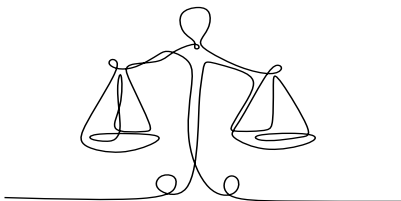
→ Ce en quoi nous croyons

Vos valeurs résonnent dans le cœur et l'esprit de tous ceux qui font vivre la Fondation OVE : les professionnels médico-sociaux, les administrateurs, les bénévoles et tous les généreux donateurs qui ont en commun avec vous « l'audace d'agir ».



L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

La Fondation OVE accueille des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, handicapées ou non, et s'oppose à toutes formes de discrimination. Faire société, c'est se relier, partager une histoire, une culture et des différences.



L'ÉGALITÉ ET LA CITOYENNETÉ

La Fondation s'engage pour l'égalité des chances et la reconnaissance de la place de chacun dans la société. Nous promouvons le droit à l'autonomie, le respect de la personne et de sa dignité et la capacité de chacun à se réaliser en étant acteur de sa propre vie. Notre action s'appuie sur le cadre légal national et international, qui garantit les mêmes droits fondamentaux pour tous.



L'INCLUSION

La société « inclusive » répond aux aspirations naturelles des personnes vulnérables en les accompagnant vers les lieux de socialisation, de scolarisation et de travail de la vie ordinaire pour prévenir l'exclusion. La Fondation OVE agit aussi en sensibilisant tous les habitants et acteurs des territoires à l'accueil de la différence.

Prolongeons ensemble les missions de la Fondation OVE

La Fondation OVE a pour mission **d'accompagner, de soigner, d'éduquer, d'enseigner, de former et d'insérer les personnes en situation de handicap, de fragilité ou d'empêchement.** Le cœur de métier de la Fondation OVE est la gestion d'établissements et services médico-sociaux au sein desquels professionnels et bénévoles se consacrent à proposer à chacun un parcours de vie et d'apprentissage agréable, stimulant, permettant de développer son autonomie, sa personnalité, ses talents et ses relations.



→ Plus de 6700 personnes handicapées ou fragiles sont accompagnées



Enfants et adolescents en situation de handicap

Ils sont atteints d'une déficience intellectuelle (trisomie 21...), de troubles neurodéveloppementaux (autisme...), de troubles du comportement, du langage et des apprentissages, d'une surdité et sont accompagnés pour bien grandir.

Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance

Ils sont orphelins ou "placés" en maison d'accueil par un juge, mineurs non accompagnés accueillis en journée ou mis à l'abri.

Adultes en situation de handicap

Ils ont un handicap moteur, sensoriel, des troubles psychiques, une déficience intellectuelle, un polyhandicap, des troubles du spectre autistique, des séquelles d'accidents vasculaires cérébraux ou une maladie chronique invalidante et sont soutenus dans leur autonomie et leur bien-être.

Adultes en situation de grande exclusion

Ils sont en situation de grande précarité et sont hébergés, puis accompagnés dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales.

Aidants familiaux

Ils s'occupent quotidiennement d'un enfant, d'un parent, d'un conjoint dépendant et ont besoin de soutien ou répit pour ne pas s'épuiser physiquement et psychologiquement.

Personnes âgées dépendantes

Elles ont une dépendance physique liée à l'âge, sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, et bénéficient de lieux de vie sécurisants, stimulants et reposants.

→ 2300 professionnels s'engagent

Nos soignants

Médecins, infirmiers, aides-soignants, psychologues, kinésithérapeutes, orthophonistes, aides médico-psychologiques, ils mettent leur savoir-faire au service de la santé et de l'autonomie des personnes accompagnées.

Nos enseignants et éducateurs

Enseignants spécialisés, moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, ils permettent l'acquisition des connaissances et des savoir-être fondamentaux.

Nos accompagnants à la vie sociale et professionnelle

Assistants sociaux, écoutants, formateurs, instructeurs de locomotion, chargés d'insertion ou d'emploi accompagné, ils aident chacun à avoir un rôle dans la société.

Nos personnels de l'hébergement, la restauration, l'entretien, l'administration

Moins visibles, ils jouent un rôle déterminant dans le bien-être quotidien des personnes accompagnées.

Nos bénévoles

Ils apportent une présence supplémentaire aux résidents de nos établissements en leur proposant des activités, comme l'écriture, le jardinage, des visites au musée, et en participant à de nombreuses opérations solidaires.

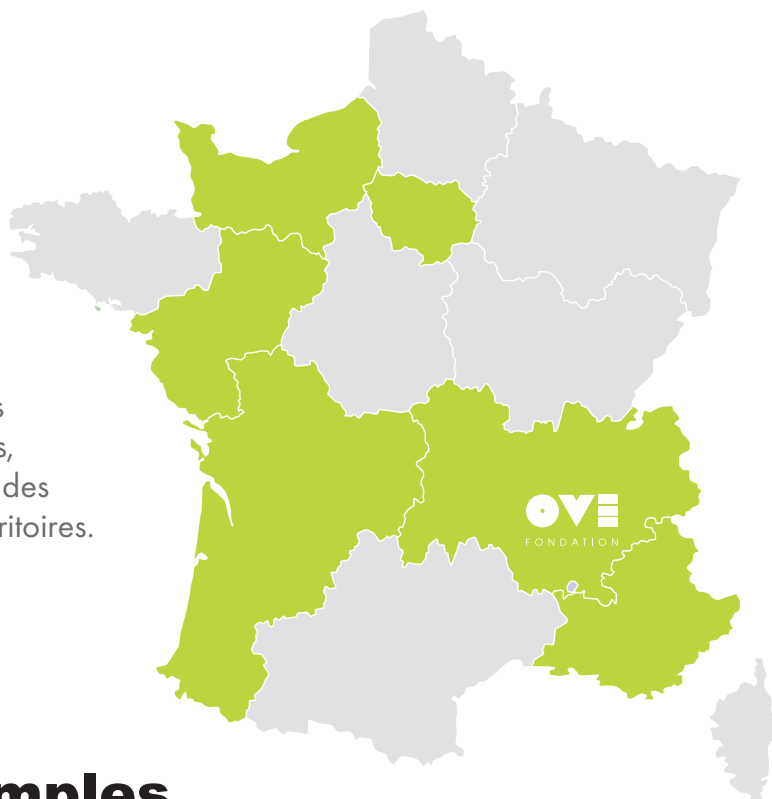
“ C'est ce qui caractérise le plus notre établissement c'est la joie de vivre. Nous prenons soin de nos résidents comme nous aimerions que l'on prenne soin de nous. ”

Clara GORRIZ,
directrice de la MAS Robert Ramel
à Montanay (69)



→ 110 sites accueillant des établissements, services et dispositifs médico-sociaux sont en activité

Nos établissements en France sont des lieux de vie, de soin et d'éducation à la fois chaleureux et accueillants **pour que le vivre ensemble prenne une place privilégiée.** De plus en plus de nos structures sont organisées en dispositifs souples, en services, en équipes mobiles au plus près des besoins des personnes et des territoires.



Quelques exemples de nos établissements



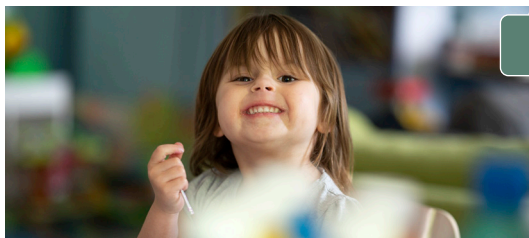
DISPOSITIF INTÉGRÉ MÉDICO-ÉDUCATIF ANDRÉ ROMANET (42)

Le DIME André Romanet accueille des enfants autistes ou avec une déficience intellectuelle, en mettant l'accent sur les activités liées à la cuisine ou au sport.

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL MYRIADE (69)

L'ESAT « Myriade » est un lieu accueillant du travail protégé (impression, reprographie, conditionnement, logistique, recyclage de savons...) qui constitue un tremplin vers le monde de l'entreprise pour des jeunes en situation de handicap.





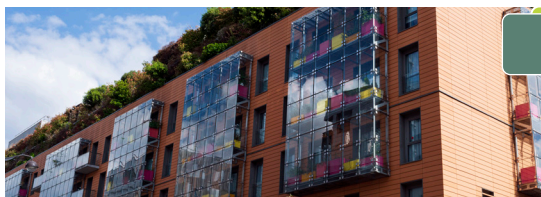
MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL EUGÈNE CHAVANT (38)

Située sur le plateau du Vercors, la maison accueille des enfants en danger ou en grande difficulté dans leur famille, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ex-DDASS).



DISPOSITIF INTÉGRÉ D'INSTITUT THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE LAMORICIÈRE (44)

Situé à Nantes, l'établissement accompagne des jeunes avec troubles du comportement en favorisant leur scolarisation et formation professionnelle.



CENTRE ROBERT DOISNEAU (75)

L'établissement parisien, unique en France, réunit une maison d'enfants à caractère social, un institut pour jeunes autistes, un accueil de jour et deux lieux de vie pour adultes polyhandicapés.



CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE ALFRED BINET (76)

Le CMPP Alfred Binet accueille des enfants et adolescents de Normandie présentant des troubles neuropsychiques pour un diagnostic et un traitement adaptés.



MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE PASSERAILE (77)

La MAS « Centre de vie Passeraile » accueille des adultes polyhandicapés et infirmes moteurs cérébraux, leur apportant soins et aide à la vie quotidienne.

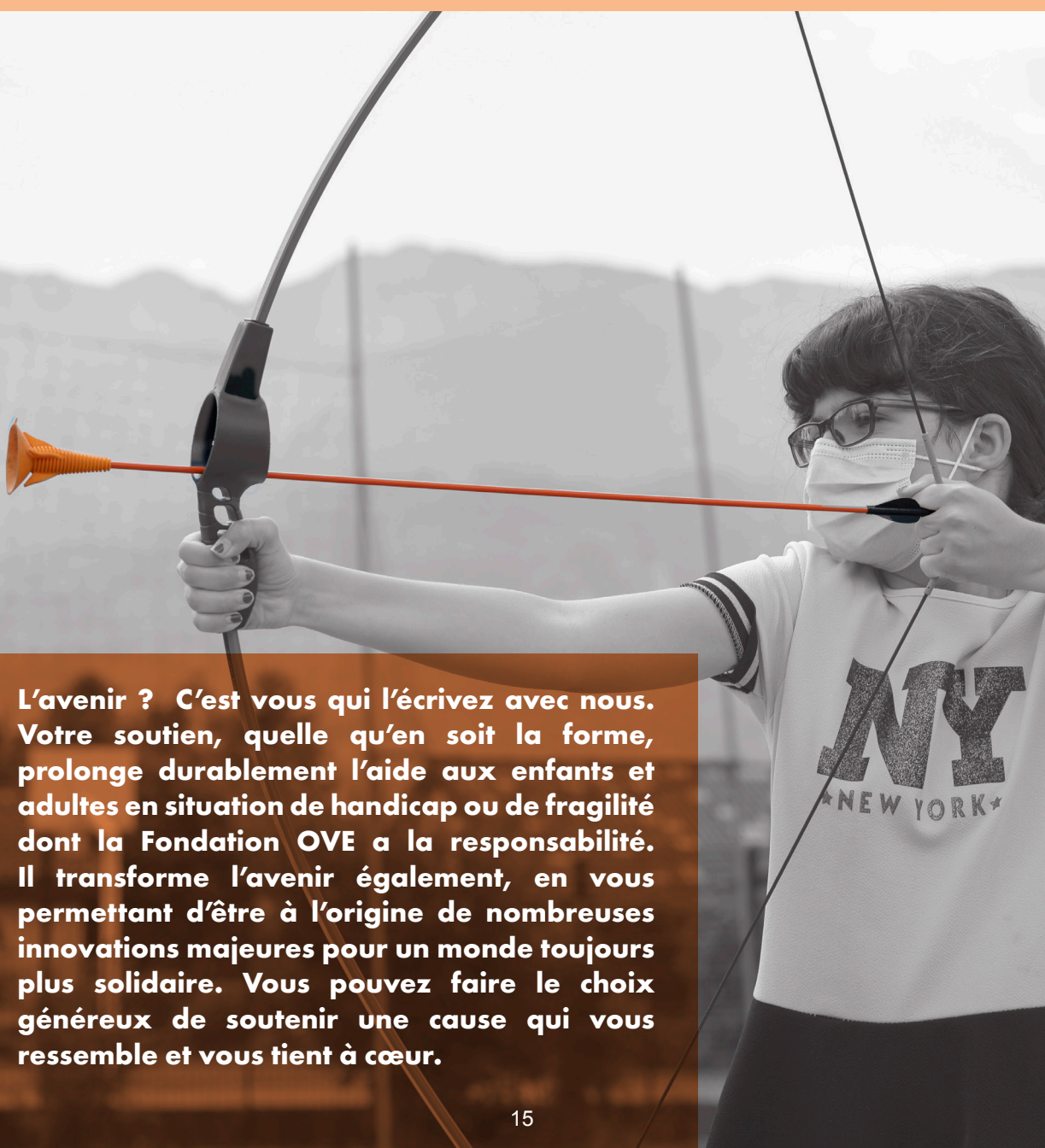
“ A

utrans, c'est ma maison, c'est là où j'ai grandi,
c'est ma vie, c'est là où je me sens bien.

”

Christian 16 ans, accueilli pendant 8 ans
au sein d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (38)

Transmettre à la Fondation OVE : *votre geste est extraordinaire*



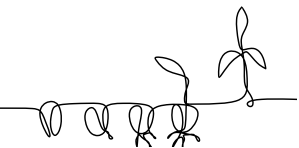
L'avenir ? C'est vous qui l'écrivez avec nous. Votre soutien, quelle qu'en soit la forme, prolonge durablement l'aide aux enfants et adultes en situation de handicap ou de fragilité dont la Fondation OVE a la responsabilité. Il transforme l'avenir également, en vous permettant d'être à l'origine de nombreuses innovations majeures pour un monde toujours plus solidaire. Vous pouvez faire le choix généreux de soutenir une cause qui vous ressemble et vous tient à cœur.

➔ **GRÂCE À VOTRE LEGS**

3 ambitions pour un monde meilleur

Chaque année, les legs accordés par nos généreux testateurs leur permettent de **contribuer à nos missions d'intérêt général envers les plus fragiles**. Et bien plus encore...

OFFRIR UNE CHANCE à tous les jeunes vulnérables



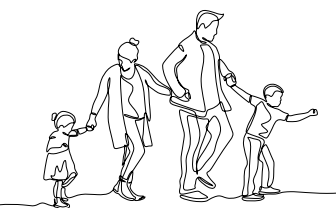
30 % des jeunes de moins de 24 ans en situation de handicap sont au chômage, par manque d'accessibilité aux formations et au monde de l'entreprise, soit deux fois plus que les jeunes valides. Un tiers des personnes qui ont déjà dormi à la rue sont d'anciens enfants en difficulté ou en rupture familiale accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Face à ces constats, vous pouvez aider chaque jeune à avoir une chance de s'en sortir, d'exercer un métier et d'exprimer ses propres talents.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN des personnes handicapées



En France, plus de 2,4 millions d'hommes et de femmes sont en recherche de solutions adaptées pour mieux vivre leur dépendance. Mais 89 % d'entre eux vivent en situation de précarité. Santé, culture, activité physique, habitat, mobilité... aidez-les à bénéficier des aides humaines, matérielles et technologiques, qui permettent de lever tous les obstacles de leur vie quotidienne.

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ inclusive et solidaire



L'objectif d'inclusion implique une démarche où l'ensemble des citoyens s'adapte aux besoins et aspirations des personnes en situation de handicap ou de fragilité. Et non l'inverse. Contribuez aux actions de sensibilisation et de formation des habitants à la différence, pour faire se multiplier les « territoires 100 % inclusifs ».



➔ GRÂCE À VOTRE LEGS

6 exemples d'initiatives concrètes

Quel que soit son montant, votre legs a une valeur inestimable. **Les personnes en situation de handicap et de fragilité accompagnées par la Fondation OVE en ressentent directement les effets dans leur vie de tous les jours.**

Sauf disposition contraire prévue dans un cadre juridique spécifique, votre don est affecté à l'ensemble de nos missions prioritaires.

Avec
10 000 €

Vous permettez le financement de 20 séances de **médiation animale** à destination d'enfants porteurs d'autisme, en leur permettant de passer un moment inoubliable auprès d'ânes, de chiens, ou encore la création d'un **jardin thérapeutique**.



Avec
25 000 €

Vous permettez le financement de l'aménagement complet d'une **chambre pour le répit** des familles à proximité de leur proche hébergé en établissement médico-social, ou encore **25 séjours de relayage** à domicile assurés par nos professionnels.

Vous permettez le financement de l'achat d'une **camionnette aménagée** permettant à des jeunes vulnérables d'apprendre un métier directement au contact du public : « food truck » (cuisine à emporter), vente de fleurs, garage mobile, atelier de réparation d'objets usuels, etc.



Avec
75 000 €

**Avec
100 000 €**

Vous permettez le financement de **l'aménagement en domotique** de 10 studios pour des adultes polyhandicapés en leur donnant la possibilité de contrôler leurs appels téléphoniques, leur ordinateur, leurs volets et de faciliter leurs déplacements vers l'extérieur.



**Avec
150 000 €**

Vous permettez le financement de la transition d'une ville en « **territoire 100 % inclusif** » pour les personnes en situation de handicap : signalétique et mise en accessibilité de plusieurs lieux-clés, programme de sensibilisation des habitants, actions culturelles et sportives en mixité, etc.

**Avec
200 000 €
ou un bien
immobilier**

Vous permettez le financement de la création **«d'habitats partagés»**, sous la forme d'appartements ou de maisons où cohabitent une personne en situation de handicap et un étudiant par exemple, avec le soutien de nos professionnels.



➔ Entrez dans la grande famille de la Fondation OVE

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité de **cultiver des liens forts et uniques avec la Fondation OVE** : recevez notre magazine « Audaces », venez à la rencontre des personnes accueillies au sein de nos établissements, soyez l'invité(e) spécial(e) d'un événement ou d'une inauguration. Nous avons également à cœur de mieux vous connaître si vous le souhaitez, prendre le temps de vous écouter en toute discrétion et comprendre ce qui compte dans votre parcours et pour l'avenir.



“

Toute ma vie durant, j’ai cherché à donner du sens à mes actes en essayant d’aider mon prochain quand cela était possible. J’estime avoir eu beaucoup de chance et j’ai conscience que ce n’est pas le cas de tout le monde.

Je pense souvent au parcours du combattant des familles pour trouver une place à l’école pour leur enfant, aux jeunes à qui on refuse un premier emploi parce qu’ils sont différents, aux personnes âgées que l’on met de côté au lieu d’écouter ce qu’elles ont à nous dire.

J’ai découvert la Fondation OVE grâce à une amie dont la fille polyhandicapée a été accompagnée toute sa vie en établissement.

Je n’ai pas eu d’enfant et je ne voulais pas que tous mes biens aillent à l’État. Après plusieurs échanges avec le service legs et la visite d’un établissement qui m’a profondément marquée, j’ai décidé d’écrire un testament en faveur de la Fondation OVE pour contribuer à un avenir meilleur.

”

Madame Louise H,
74 ans, Nantes.

Legs, donation et assurance-vie :

vosre volonté en action



Nous sommes conscients que transmettre une partie de vos biens à la Fondation OVE est un acte d'une grande importance et doit être le résultat d'une réflexion approfondie. Legs, donation, assurance-vie... Notre équipe d'experts vous accompagne tout au long de votre démarche en répondant à vos questions et en vous offrant les garanties d'un suivi strict et contrôlé de l'ensemble de vos volontés.



LEGS PAR TESTAMENT

Votre pouvoir d'agir durablement

Le legs est l'acte par lequel vous transmettez tout ou partie de vos biens à vos proches et/ou à un organisme reconnu d'utilité publique comme la Fondation OVE. En rédigeant un testament manuscrit déposé chez un notaire, personne ne pourra s'opposer à vos choix.

→ Que pouvez-vous léguer à la Fondation OVE ?

Vous pouvez transmettre vos biens immobiliers (une maison, un appartement, un terrain...), vos véhicules, meubles et objets de valeur (bijoux, œuvres d'art...) ou encore une somme d'argent (liquidités, comptes épargne, portefeuille d'actions ou d'obligations).

→ Comment faire un legs ?

Le testament est le support du legs. Il peut être modifié autant de fois que vous le souhaitez. Nous vous conseillons de vous faire aider par votre notaire pour vérifier la validité juridique et le faire inscrire au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés. Les biens que vous léguerez à la Fondation OVE continuent de vous appartenir librement jusqu'à votre décès.



La Fondation OVE est exonérée des droits de mutation lorsqu'elle reçoit votre donation, votre legs ou votre assurance-vie (article 795 du Code général des impôts). Vous êtes ainsi assuré(e) que 100 % de vos biens transmis sont utiles aux actions de la Fondation OVE auprès des enfants et des adultes en situation de handicap ou de fragilité.

Yohan PEGON, notaire.

Les différentes formes de legs pour prendre la bonne décision

Le legs universel

Sans enfant ni conjoint, vous pouvez léguer la totalité de votre patrimoine à la Fondation OVE. Voici un exemple de testament :



(N.B. : Pour être valable, un testament olographe doit être écrit en entier, daté et signé de votre main. La consultation d'un notaire est fortement recommandée.)

Ceci est mon testament,

Je soussigné, né le

à et résident à désigne

*comme légataire de tous mes biens, la Fondation OVE
dont le siège se situe au 19 rue Marius Grosso à Vaulx-
en Velin (69120).*

Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.

Fait le, à

Signature



En l'absence de testament et sans héritiers, la totalité de vos biens reviennent à l'État.

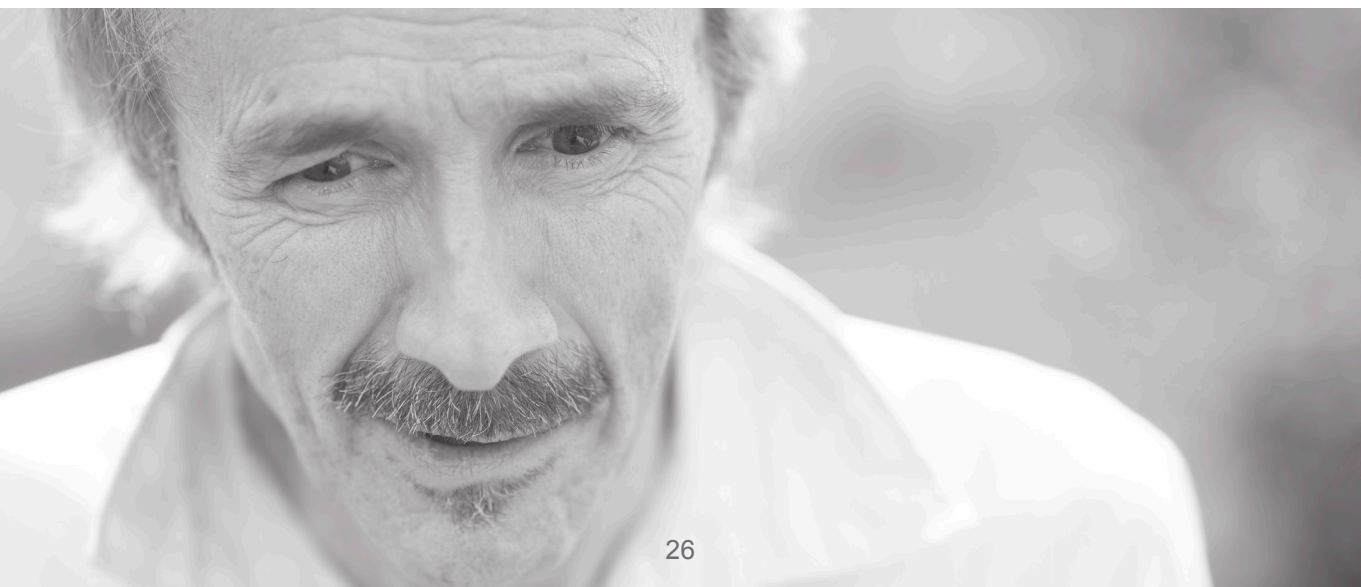
Le legs à titre universel

Sans déshériter vos enfants, vous pouvez léguer une part déterminée de votre patrimoine à la Fondation OVE. Voici un exemple de testament :

*Ceci est mon testament.
Je soussigné , né le
à et résident à , prend les
dispositions pour que la Fondation OVE dont le siège se trouve
au 19 rue Marius Grosso à Vaulx-en-Velin (69120) reçoive
50% de mon héritage. Je révoque toutes dispositions testamentaires
antérieures.*

Fait le , à

Signature





Qu'est-ce que la « réserve héréditaire » ?

La loi française protège vos enfants ou votre conjoint à qui revient une réserve héréditaire, tout en vous donnant la possibilité de léguer une « quotité disponible » à la Fondation OVE :

Mes héritiers	Ce qui leur revient de droit = RÉSERVE HÉRÉDITAIRE	Ce que je peux léguer à la Fondation OVE = QUOTITÉ DISPONIBLE
1 enfant	1/2	1/2
2 enfants	2/3	1/3
3 enfants ou +	3/4	1/4
Mon conjoint (sans enfant)	1/4	3/4

Pour rappel, le conjoint ou partenaire de pacs est exonéré de droits de succession, tandis que les enfants bénéficiaires n'en paient qu'au-delà de 100 000 €.

Le legs à titre particulier

Vous avez la possibilité de léguer un ou plusieurs biens à la Fondation OVE en les désignant précisément : une maison, une somme d'argent, etc. Voici un exemple de testament :

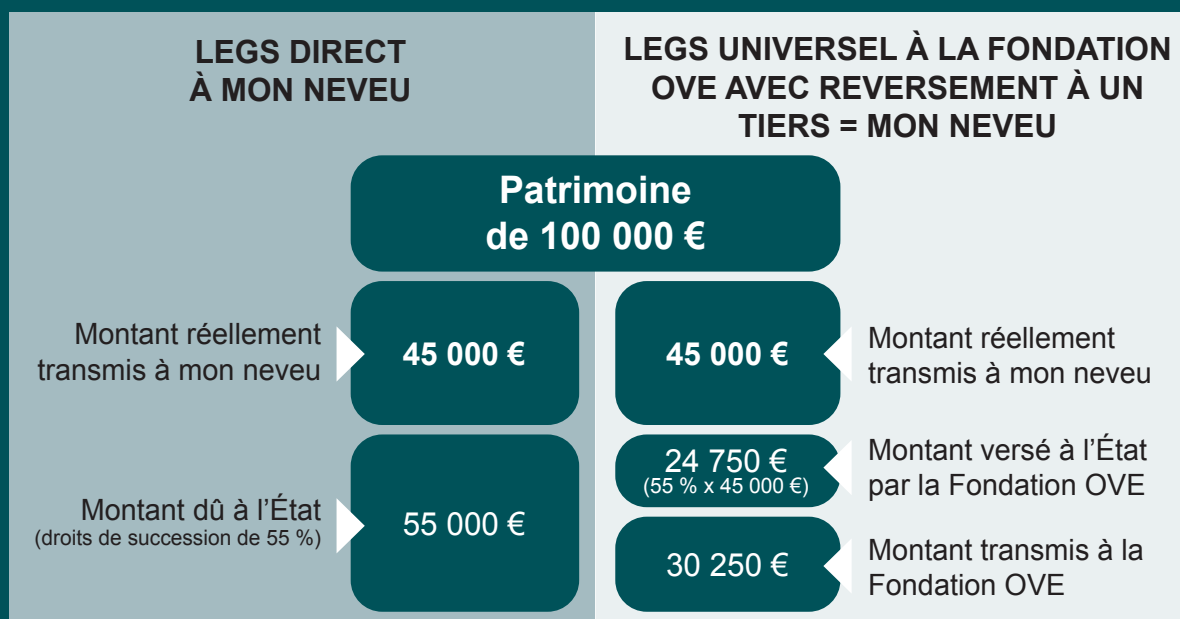
*Ceci est mon testament.
Je soussigné né le
à et résident à prend
les dispositions pour que la Fondation OVE dont le siège se
trouve au 19 rue Marius Grosso à Vaulx-en-Velin (69120)
reçoive mon appartement situé
Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.
Fait le à
Signature*



Connaissez-vous le legs universel avec reversement à un tiers ?

Pour recevoir votre legs universel, un héritier dit « non réservataire » (un neveu, un ami...) doit s'acquitter de droits de succession à hauteur de 55 % qui sont versés à l'État.

En désignant la Fondation OVE comme « légataire universel » par un testament assorti d'une obligation pour celle-ci de délivrer un « legs particulier » à votre neveu ou ami, c'est la Fondation OVE qui s'occupe de tout :

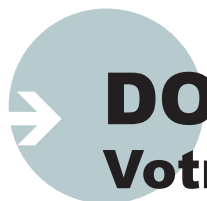


Chiffres 2025 / N.B. Par souci de clarté, l'abattement n'a pas été inclus dans le calcul.

Dans cet exemple, la Fondation OVE reçoit les 100 000 € et reverse 45 000 € à votre neveu. La Fondation OVE paie des frais de succession uniquement sur les 45 000 € et peut recevoir 30 250 €.

Vous effectuez une double bonne action : en léguant la somme maximum possible à votre neveu ou ami, et en léguant une somme supplémentaire à la Fondation OVE pour mener ses missions auprès des plus fragiles.





DONATION

Votre capacité à aider maintenant

La donation est un acte généreux et altruiste que pouvez réaliser **de votre vivant afin de soutenir immédiatement l'action de la Fondation OVE**. Une donation peut porter sur des objets de valeur, une somme d'argent, un bien immobilier libre ou occupé... et s'effectue devant le notaire.

→ Les différentes formes de donations

La donation en numéraire ou en titres cotés

Vous choisissez de donner à la Fondation OVE une somme d'argent, des actions ou des obligations.

La donation en pleine propriété

Vous souhaitez donner l'entière propriété de votre bien (le droit d'en disposer et percevoir les fruits) à la Fondation OVE.

La donation en nue-propriété

Vous choisissez de transmettre un bien à la Fondation OVE mais en gardez l'usufruit tout au long de votre vie. Cette donation vous permet de continuer d'occuper un appartement ou d'en percevoir les loyers.

La donation temporaire d'usufruit

Vous conservez la nue-propriété de votre bien (immobilier, portefeuille de valeurs...) mais désignez la Fondation OVE comme donataire (bénéficiaire) de ses fruits et revenus pour une durée déterminée à l'avance (minimum de 3 années). Pendant cette période, vous ne payez plus les impôts en lien avec ce bien. Une fois la période écoulée, vous récupérez l'intégralité de votre bien.

La donation sur succession

Si vous venez de recevoir un héritage et décidez d'en donner tout ou partie à la Fondation OVE, vous bénéficiez d'un abattement ou d'une exonération de vos droits de succession (les biens donnés sortent du calcul). La donation sur succession doit être effectuée en pleine propriété, dans les 6 mois suivant le décès de la personne.



→ Réaliser votre donation avec le notaire

Notre équipe est à votre écoute pour vous guider dans votre démarche. Une fois votre décision prise, vous établissez avec votre notaire un projet d'acte de donation. Cet acte qui inscrit les modalités de la donation est signé par vous (le donateur) et la Fondation OVE (le donataire). Il contient les informations indispensables suivantes :

- votre état civil complet (nom, prénom, date et lieu de naissance...),
- la nature et la valeur du bien objet de la donation,
- l'adresse exacte du siège social de notre fondation :

*La Fondation OVE
domiciliée 19 rue Marius Grosso
69120 Vaulx-en-Velin*



Impôts : les avantages fiscaux de la donation

La Fondation OVE est exonérée de droits de donation. Il n'existe pas de limite concernant le montant ou la fréquence des donations contrairement aux donations adressées à vos proches.

Par ailleurs, vous bénéficiez des avantages existant pour tous les dons, à savoir :

- une réduction de votre impôt sur le revenu de 66 % du montant de la donation, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (l'excédent est reportable pendant 5 années),
- une réduction de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €, pour les dons en numéraire ou en pleine propriété de titres cotés.

Les informations fiscales présentées sont un résumé des dispositions en vigueur et ne constituent pas un conseil personnalisé. Nous vous recommandons de consulter votre notaire ou conseil fiscal.

→ ASSURANCE-VIE

Votre épargne solidaire et humaniste

L'assurance-vie est une épargne par laquelle vous vous engagez à verser un capital ou une rente à une ou plusieurs personnes de votre choix, le plus souvent à votre décès. Vous pouvez désigner la Fondation OVE comme bénéficiaire de votre assurance-vie.

→ Souscrire un contrat d'assurance-vie auprès de votre banque

Lors de la souscription de votre assurance-vie auprès de votre banque ou de votre assureur, vous choisissez le montant et la fréquence des primes que vous versez de votre vivant, ainsi que les personnes qui recevront votre capital à votre décès.

Pour transmettre votre assurance-vie à la Fondation OVE, il vous suffit de compléter de la manière suivante la zone libre de la « clause bénéficiaire » de votre contrat :

*La Fondation OVE
domiciliée 19 rue Marius Grosso
69120 Vaulx-en-Velin*



Si vous mentionnez d'autres bénéficiaires parmi vos proches, vous pouvez préciser la part attribuée à chacun :

- La Fondation OVE domiciliée 19 rue Marius Grosso 69120 Vaulx-en-Velin pour 50 %,
- mon neveu Pierre T. (né le 24/03/89 à Paris) domicilié à Bordeaux pour 25 %,
- ma belle-sœur Anita G. (né le 12/11/66 à Nantes) domiciliée à Evreux pour 25 %

→ Quels sont les avantages de l'assurance-vie ?

- Vous n'avez pas besoin de passer par un notaire,
- La clause bénéficiaire est modifiable à tout moment, sans aucun frais, par simple courrier à votre banque ou votre assurance,
- Les contrats d'assurance-vie interviennent " hors succession ", il n'y a pas de part minimale revenant obligatoirement à vos héritiers.

“ Reconneue d'utilité publique depuis le 20 décembre 2013, la Fondation OVE est gérée de manière rigoureuse et assure ainsi la pérennité de ses actions au service des plus fragiles. Elle a chaque année de nombreux projets à financer. ”

Hervé ELLUL,
Trésorier.

→ **Nos 5 engagements pour faire vivre votre générosité**

Vous êtes unique et votre acte de générosité mérite de vous ressembler. **Découvrez nos engagements pour une relation basée sur la confiance tout au long de votre transmission et au-delà.**



Une fondation à la gestion financière rigoureuse

Les comptes de la Fondation OVE sont approuvés chaque année par un Commissaire aux comptes indépendant qui s'assure de la régularité et de la sincérité de la présentation de la situation financière et patrimoniale. La Fondation OVE produit également un rapport annuel d'activité que nous mettons à votre disposition, en toute transparence.



Le respect strict de vos volontés

Les biens que vous nous faites l'honneur de nous transmettre sont utilisés pour l'exercice de nos missions auprès des plus fragiles, conformément à votre volonté. Si vous avez des souhaits relatifs à

l'organisation de vos obsèques, le fleurissement de votre tombe, la gestion de vos affaires personnelles, la recherche d'une famille d'accueil pour votre animal... nous nous engageons à les prendre en compte.





Des gestes de reconnaissance pour vous rendre hommage

Nous honorons la mémoire de tous nos bienfaiteurs par des gestes leur permettant d'entrer dans l'histoire de la Fondation OVE. Ces gestes nous tiennent à cœur, mais vous pouvez préférer la discrétion en vous y opposant. Il s'agit par exemple de la mention de votre nom sur notre mur numérique des donateurs, la publication de remerciements dans la presse ou encore la pose d'une plaque commémorative sur un bâtiment légué.



Une boîte à outils et un réseau d'experts à votre disposition

Pour que l'acte de transmission de vos biens à la Fondation OVE se déroule de manière rigoureuse, nous mettons à votre disposition différents modèles de testaments, lettres de demande à un notaire d'un acte de donation et lettres types de modification de la clause bénéficiaire d'une assurance-vie. Nous pouvons vous mettre en relation, sans engagement, avec notre réseau de professionnels (notaires, banques, assureurs) ou travailler le moment venu avec les professionnels qui ont déjà votre confiance.



Une équipe à votre écoute en toute confidentialité

L'équipe du service des legs, donations et assurances-vie de la Fondation OVE est disponible pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches, en toute discrétion et sans aucune obligation de votre part. Elle s'engage à vous renseigner immédiatement ou à vous recontacter rapidement.



Pour vous répondre :



Véronique TOURNIER
Responsable Philanthropie
de la Fondation OVE
dons.legs@fondation-ove.fr
06 13 04 56 44

Avec l'appui de :



Hervé ELLUL
Trésorier et membre du bureau
de la Fondation OVE



Christian BERTHUY
Directeur général
de la Fondation OVE



Sophie MONTJOTIN
Secrétaire générale
de la Fondation OVE



Kamel BEN RAHMA
Directeur des affaires juridiques
de la Fondation OVE

Mes notes personnelles

pour débiter ou mûrir ma réflexion

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

[illegible]

Au nom de toutes celles et tous ceux
dont vous allez changer la vie,
un immense merci.



Fondation OVE

**Service des legs, donations et assurances-vie
19 rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin**

Véronique TOURNIER
Responsable Philanthropie :
dons.legs@fondation-ove.fr
06 13 04 56 44
04 72 07 42 00